

Septembre 2007



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للامم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

# CONFÉRENCE

## Trente-quatrième session

Rome, 17 - 24 novembre 2007

### RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION - PARITÉ HOMMES-FEMMES ET DÉVELOPPEMENT

#### Table des matières

	Pages
I. INTRODUCTION	1
II. PLAN D'ACTION - PARITÉ HOMMES-FEMMES 2002-2007	1
III. LES INSTRUMENTS D'APPLICATION DU PLAN D'ACTION 2002-2007	2
A. SENSIBILISATION ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS	3
B. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	4
C. INDICATEURS ET STATISTIQUES PRENANT EN COMPTE LA PARITÉ	5
IV. APPLICATION DU PLAN D'ACTION – PARITÉ HOMMES-FEMMES ET DÉVELOPPEMENT DURANT L'EXERCICE 2006-2007	5

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

A. ACCÈS À L'ALIMENTATION ET À LA NUTRITION	5
B. ACCÈS AUX RESSOURCES NATURELLES	6
C. ACCÈS AUX SERVICES DE SOUTIEN AGRICOLES	6
D. POLITIQUES ET PLANIFICATION PRENANT EN COMPTE LA PARITÉ	6
V. THÈMES PRIORITAIRES	7
A. MALADIES	7
B. PROGRAMMES D'URGENCE	7
VI. PROGRAMMES DE PARTENARIAT	8
VII. OBSERVATIONS FINALES	9
VIII. LE PROCHAIN PLAN D'ACTION – PARITÉ HOMMES-FEMMES ET DÉVELOPPEMENT 2008-2013	10
IX. RECOMMANDATIONS	11

## I. INTRODUCTION

1. Le Plan d'action de la FAO – parité hommes-femmes et développement 2002-2007 a été approuvé par la Conférence à sa trente et unième session (C 2001/REP par. 53). Le premier rapport intérimaire sur l'application du Plan d'action a été examiné à la trente-deuxième session (C 2003/6) et le second à la trente-troisième session (2005/7). La Conférence a recommandé qu'un troisième rapport intérimaire, illustrant les progrès réalisés pendant l'exercice biennal 2006-2007, soit présenté à la trente-quatrième session en 2007. Ce dernier fournit une vue d'ensemble des activités entreprises dans ce cadre, identifie les défis posés par l'application du Plan d'action – parité hommes-femmes et développement 2002-2007, recommande des mesures institutionnelles destinées à renforcer les filières de responsabilités et l'obligation redditionnelle en matière d'intégration des questions de parité dans toute l'Organisation et présente le nouveau Plan d'action pour la période 2008-2013.

## II. PLAN D'ACTION - PARITÉ HOMMES-FEMMES 2002-2007

2. Le Plan d'action – parité hommes-femmes et développement est le principal instrument visant le suivi du Plan d'action de Beijing de 1995, de la Conférence Beijing +10 et des questions de parité dans le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 et dans la Déclaration adoptée au Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après en juin 2002. À travers ces réunions et accords, les Membres de la FAO se sont engagés à soutenir l'amélioration de la condition des femmes rurales et leur démarginalisation ainsi qu'à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine du développement agricole et rural. La majorité des Membres de la FAO sont également parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, seul instrument juridique international prévoyant des dispositions spécifiques en faveur des femmes rurales (Art. 14).

3. Le Plan est compatible avec les orientations à long terme et les stratégies de l'Organisation énoncées dans le Cadre stratégique 2000-2015 et il est ancré dans le Plan à moyen terme à évolution continue (PMT). Le PMT garantit la révision et la mise à jour, tous les deux ans, des engagements relatifs à la parité hommes-femmes. Mais surtout, le Plan d'action sert de cadre au renforcement des compétences, des capacités et des mécanismes dont dispose la FAO pour aider ses Membres à formuler et mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes de développement agricole et rural à l'échelle nationale et régionale prenant en compte la parité hommes-femmes qui soient en mesure de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier le premier et le troisième.

4. Le Plan d'action – parité hommes-femmes et développement 2002-2007 identifiait quatre objectifs pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, la réalisation de chacun de ces objectifs devant se traduire par:

- l'accès équitable à une alimentation suffisante et saine et à une nutrition adéquate;
- l'accès équitable aux ressources naturelles et aux services de soutien agricoles, leur contrôle et leur gestion;
- des chances équitables en matière d'emploi et de moyens d'existence dans les zones rurales; et
- des processus équitables de formulation de politiques et de prise de décisions à tous les niveaux.

5. Afin de réaliser ces objectifs, la FAO a identifié quatre domaines prioritaires sur lesquels concentrer son effort d'intégration des questions de parité: l'alimentation et la nutrition, les ressources naturelles, les systèmes de soutien agricoles et les politiques et la planification en matière de développement rural.

### **III. LES INSTRUMENTS D'APPLICATION DU PLAN D'ACTION 2002-2007**

6. La poursuite du processus de réforme de la FAO pendant l'actuel exercice biennal a entraîné des modifications dans l'organisation du Siège et des bureaux décentralisés et de nombreuses divisions techniques ont connu une restructuration de leur domaine d'action. En 2006, les unités chargées de la communication pour le développement et de l'éducation des ruraux pauvres de l'ancienne Division de la recherche et de la technologie (SDR) ont fusionné avec l'ancienne Division de la parité hommes-femmes et de la population (SDW). En 2007, la Division SDW a fusionné avec une partie de l'ancienne Division du développement rural (SDA) pour former la nouvelle Division de la parité, de l'équité et de l'emploi en milieu rural (ESW) et s'est installée auprès du Département du développement économique et social tandis que l'ancienne unité SDR était transférée au sein du Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. La nouvelle Division sert de centre de liaison pour l'emploi rural, les populations autochtones et le développement rural tout en continuant à exercer sa responsabilité institutionnelle concernant l'égalité entre hommes et femmes et le VIH/SIDA et autres maladies dues à la pauvreté dans le secteur de l'agriculture et du développement rural. La Division ESW continue de coordonner l'application du Plan d'action – parité hommes-femmes et développement et de fournir des avis dans ce domaine, tant au sein de l'Organisation que parmi les États Membres.

7. En plus de ces changements institutionnels, l'Organisation a poursuivi le renforcement de ses mécanismes d'intégration des questions de parité sous différentes formes, illustrées ci-après.

8. Un réseau de 54 coordonnateurs pour les questions de parité hommes-femmes issus de 29 divisions contribue à la planification stratégique, à la programmation et à l'établissement de rapports sur les activités en matière de parité. La présence d'au moins un coordonnateur dans chacune des divisions de la FAO garantit leur participation continue à la mise en œuvre du Plan d'action. Les coordonnateurs facilitent l'intégration des questions de parité dans une vaste gamme de domaines tels que la gestion de l'eau, les régimes fonciers, le commerce, les changements climatiques, l'agrobiodiversité, la nutrition, l'élevage, les forêts, les pêches et les bioénergies. Au cours du présent exercice biennal, les capacités des coordonnateurs et du personnel ont été renforcées par le biais de séminaires personnalisés de formation sur les sexospécificités, organisés conjointement par la Division ESW et différentes unités techniques, telles que la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE), la Division de la production et de la santé animales (AGA) et la Division des produits forestiers (FOP).

9. Le Forum de connaissances récemment créé par la FAO offre un accès direct aux compétences et aux connaissances de l'Organisation. Il permet aux utilisateurs d'accéder plus facilement aux informations concernant le travail réalisé par la FAO dans le domaine de la promotion de la femme rurale et de l'égalité entre hommes et femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la production agricole. Par exemple, le portail "Ask FAO" a permis aux usagers de dialoguer directement avec des spécialistes sur la parité hommes-femmes et le VIH/SIDA. Des 43 meilleures pratiques existant dans l'Organisation, les cinq qui relèvent du thème de la parité hommes-femmes et de l'équité dans les sociétés rurales visent à promouvoir les initiatives et les connaissances en matière d'intégration des questions de parité hommes-femmes, en mettant l'accent sur:

- le renforcement des capacités en matière de données ventilées par sexe sur le développement rural et agricole;
- l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans la planification agricole;
- le partage des connaissances et le renforcement des capacités afin de démarginaliser les femmes et les hommes des zones rurales, à l'instar des activités du Projet Dimitra;
- les Écoles pratiques d'agriculture et de vie pour les jeunes (JFFLS); et
- le Programme d'analyse socioéconomique selon les conditions spécifiques à chaque sexe (SEAGA).

10. Le réseau de connaissances thématiques récemment créé sur la parité hommes-femmes et l'équité dans les sociétés rurales, qui est une communauté virtuelle de personnel spécialisé et de centres coopérants, a renforcé les liens entre les communautés de praticiens. Le réseau met en commun des informations touchant aux politiques et aux questions techniques, coordonne l'échange d'informations et de ressources et organise et crée un savoir sous des formes innovantes.

11. Par le biais des Groupes de travail interdépartementaux qui constituent l'un des premiers mécanismes pour faciliter l'application du Plan d'action, la FAO a présenté les relations existant entre la parité hommes-femmes et la biodiversité, les changements climatiques, l'énergie et la désertification lors de divers séminaires et réunions. Le site web sur la parité hommes-femmes et la sécurité alimentaire, récemment remanié, est une source d'informations sur les questions de parité hommes-femmes dans tous les domaines d'activité de l'Organisation et permet d'accéder aux programmes, matériels, outils et directives de la FAO dans ce domaine.

#### **A. SENSIBILISATION ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS**

12. Pendant l'exercice biennal, la FAO a poursuivi son action de plaidoyer de plusieurs manières. La FAO a abrité la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) en collaboration avec le Gouvernement du Brésil ainsi que le premier Congrès mondial sur la communication pour le développement (WCCD) en collaboration avec la Banque mondiale et la "Communication Initiative". Ces deux manifestations ont réussi à faire prendre conscience de l'importance des questions de parité hommes-femmes dans le développement durable. La CIRADR s'est attachée à identifier des options durables pouvant contribuer à la réduction de la pauvreté et de la faim rurales et deux sessions thématiques spéciales ont été consacrées, l'une au renforcement du rôle de leadership des femmes et à la transformation des organisations pour le développement rural durable et l'autre aux droits fonciers des femmes autochtones. La Conférence a souligné le principe clé qu'un certain nombre de droits fondamentaux des femmes (ainsi que des peuples autochtones, des éleveurs nomades, des groupes vulnérables) devraient être mieux pris en compte dans les politiques, les structures et les plans institutionnels, notamment les droits à la terre et aux ressources naturelles ainsi qu'à la souveraineté alimentaire. Pendant le WCCD, la FAO a souligné l'importance de la communication en matière de développement durable tout en insistant sur la parité hommes-femmes et les peuples autochtones.

13. Pour rendre le personnel de la FAO plus conscient du rôle des femmes rurales dans le développement agricole et la sécurité alimentaire, la Division ESW a poursuivi sa stratégie de sensibilisation en accueillant des manifestations spéciales lors de la Journée mondiale de la femme, la Journée mondiale du SIDA et la Journée mondiale contre le travail des enfants. Cette année, le 8 mars, un Symposium sur la démarginalisation économique et les droits fonciers des femmes a eu lieu en collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et Action Aid. Cette année, la Journée mondiale contre le travail des enfants était centrée sur l'agriculture et la FAO, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), a abrité une manifestation spéciale pour mieux faire comprendre la nature du travail des enfants dans l'agriculture et les facteurs qui font perdurer cette pratique.

14. Conformément aux directives de la FAO relatives au suivi de l'article 14 de la CEDAW, l'Organisation a aidé de nombreux États Membres à repérer et organiser les informations pertinentes sur les femmes rurales, leur facilitant ainsi la tâche pour la présentation de rapports au Comité sur l'élimination de la discrimination contre les femmes.

15. En tant qu'organisation chef de file pour le développement agricole, la FAO met périodiquement à disposition d'autres institutions des Nations Unies des informations et des rapports sur les progrès réalisés dans la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de la condition des femmes rurales, par le biais des mécanismes interinstitutions en place, notamment le Comité interinstitutions des Nations Unies sur les femmes et l'égalité entre les sexes

(IACWGE), la Commission de la condition de la femme (CSW), la Division de la promotion de la femme des Nations Unies (UN DAW), le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et les sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies. En tant que membre chef de file du Réseau interagences sur les femmes et l'égalité des sexes (IANWGE), la Division a activement soutenu la formulation de la stratégie et des politiques relatives à l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans l'ensemble du système des Nations Unies. En reconnaissance de sa vaste action dans le domaine de la parité hommes-femmes, des droits de propriété et du VIH/SIDA, la FAO a été invitée à être l'un des coordonnateurs de la Coalition mondiale sur les femmes et le SIDA.

## **B. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

16. Le Programme d'analyse socioéconomique selon les conditions spécifiques à chaque sexe (SEAGA) est le principal programme dont dispose la FAO pour le renforcement des capacités dans tous les aspects socioéconomiques liés aux sexospécificités. Pendant cet exercice biennal, en collaboration avec les divisions techniques compétentes, de nouveaux guides de l'ASEG ont été publiés sur: la santé et la production animales, en mettant l'accent sur les questions de parité et le VIH/SIDA; l'analyse socioéconomique selon les sexospécificités dans les opérations d'urgence et les programmes de redressement; et la lutte contre le VIH/SIDA par rapport à l'agriculture et aux ressources naturelles. En outre, le guide SEAGA sur la parité hommes-femmes et la microfinance a été mis à jour pour inclure les aspects liés au VIH/SIDA.

17. Le cours sur la vision d'ensemble du cycle des projets (POCK), dispensé par la Division de la gestion des ressources humaines (ASH) développe la capacité des agents techniques de la FAO en matière de gestion du cycle de projets. Pendant cet exercice biennal, des éléments du Guide de SEAGA sur le cycle des projets ont été incorporés au programme du cours et des séminaires ont été organisés avec le Département des pêches pour aider le personnel à intégrer les questions de parité hommes-femmes dans les projets. Pour mieux intégrer les considérations de parité dans les programmes et bureaux de terrain, des cours sont également organisés à l'intention des représentants de la FAO dans les pays et leurs adjoints.

18. Les outils et les directives de SEAGA ont été utilisés par le FIDA<sup>1</sup> et par le Programme alimentaire mondial (PAM)<sup>2</sup> pour améliorer les compétences de leur personnel responsable des projets dans les pays. L'université "Roma Tre" en Italie a intégré plusieurs outils de l'ASEG dans les programmes de son mastère en Développement humain et sécurité alimentaire.

19. Pour sensibiliser les cadres moyens et supérieurs des ministères de l'agriculture, les universités et la société civile en Amérique latine, la formation de SEAGA est offerte par le biais de cours à distance mis en œuvre par le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes (RLC) avec le soutien de l'Agence espagnole de coopération internationale (AEKI).

20. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique renforce les capacités des ministères de l'agriculture en Asie en utilisant son nouvel outil d'apprentissage sur CD Rom, consacré à la parité hommes-femmes et à la femme dans l'agriculture et le développement rural en Asie. Cet outil a servi à former des spécialistes du Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches dans la RPD Lao, des représentants de divers secteurs et institutions en collaboration avec le Ministère de la condition de la femme au Cambodge ainsi qu'un réseau d'ONG en collaboration avec Green Foundation-India.

---

<sup>1</sup> Ghana, Mali, Mauritanie, Moldova, Niger, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Sénégal.

<sup>2</sup> Allemagne, Angola, Bangladesh, Bolivie, Burundi, Cameroun, Cuba, Équateur, Égypte, Guatemala, Guinée Bissau, Haïti, Libéria, Nicaragua, Niger, Nigéria, Panama et République démocratique du Congo.

### **C. INDICATEURS ET STATISTIQUES PRENANT EN COMPTE LA PARITÉ**

21. Pour mieux suivre et évaluer les projets et activités de la FAO, plusieurs divisions techniques en collaboration avec la Division ESW ont récemment mis au point des indicateurs prenant en compte la parité dans le domaine de la santé et de la production animales, de la protection des végétaux, de la gestion de l'eau et des terres, des changements climatiques, des opérations d'urgence, des forêts, des pêches, des infrastructures rurales et des agro-industries, de l'emploi rural, de la nutrition, du commerce et des marchés et, enfin, de l'énergie.

22. À travers la base FAOSTAT, la FAO a fourni des données sexospécifiques sur la population économiquement active (agricole et non agricole), qui ont été collectées et analysées en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies.

23. Par le biais du programme SEAGA, des statisticiens et des analystes de politiques de la République tchèque, de l'Inde et de la Norvège ont été formés à la production et à l'utilisation de données et d'indicateurs ventilés par sexe. La FAO a également contribué à la formulation de projets de statistiques agricoles qui collecteront des données sexospécifiques dans le cadre de l'édition en cours du Programme de recensement mondial de l'agriculture (WCA 2010).

24. L'assistance technique fournie par le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique a aidé plusieurs États Membres à améliorer la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe lors de leurs recensements agricoles. La production d'informations pertinentes pour les politiques a été facilitée par l'introduction du concept de sous-titulaire. En Guinée, particulièrement dans la région de Labé, la collecte de données sexospécifiques au niveau des sous-titulaires a mis en évidence la proportion supérieure de femmes dépendant de l'agriculture, par rapport aux hommes, dans la tranche d'âges de 20 à 54 ans. Les données relatives aux sous-titulaires dans certaines provinces du Cameroun ont montré une augmentation du pourcentage des femmes chefs d'exploitations agricoles entre 1984 et 1990.<sup>3</sup>

### **IV. APPLICATION DU PLAN D'ACTION - PARITÉ HOMMES-FEMMES ET DÉVELOPPEMENT DURANT L'EXERCICE 2006-2007**

25. La mise en œuvre du Plan d'action – parité hommes-femmes et développement nécessite un renforcement des capacités, des avis en matière de politiques et une assistance technique dans les quatre domaines d'intervention prioritaires. La section suivante présente certaines des activités menées pendant l'exercice biennal 2006-2007 afin de réaliser les quatre objectifs stratégiques en matière de parité hommes-femmes.

#### **A. ACCÈS À L'ALIMENTATION ET À LA NUTRITION**

26. La FAO s'efforce d'améliorer l'accès équitable à une nutrition adéquate et à fournir des connaissances et des ressources. Pour plus de 2 500 ménages comptant des enfants vulnérables (orphelins et/ou enfants touchés par le VIH et le SIDA) dans deux districts du Malzi, il a été possible d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que l'accès aux services de santé, de formation et d'éducation à travers un projet dirigé par la FAO, financé par le Gouvernement de l'Allemagne, exécuté en partenariat étroit avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PAM.

---

<sup>3</sup> Diana Tempelman, "Status of sex-disaggregated agricultural statistical data." Présentation du 22 mars 2007 à Rome (Italie).

27. Pour mieux aider les praticiens du développement, la FAO, la Banque mondiale et le FIDA mettent au point un Manuel sur la parité hommes-femmes et les moyens d'existence qui contient des leçons apprises, de bonnes pratiques et des approches innovantes relatives à la prise en compte des questions de parité hommes-femmes dans les projets de développement. Le Manuel intègre l'analyse sexospécifique et les approches en matière de moyens d'existence des hommes, des femmes, des garçons et des filles.

## **B. ACCÈS AUX RESSOURCES NATURELLES**

28. Reconnaissant que les femmes jouent un rôle primordial dans l'utilisation et la gestion des champs et des forêts, des cultures, de l'eau, du poisson et du bétail, la FAO encourage l'égalité entre les sexes en ce qui concerne l'accès aux ressources naturelles et à la biodiversité agricole, leur contrôle, leur conservation et leur gestion. En Afghanistan, plus de 25 000 femmes rurales ont reçu des intrants et une formation pour accroître les bénéfices tirés de l'exploitation des basses-cours familiales.

29. À travers le projet intitulé "Genre, biodiversité et systèmes de savoirs locaux pour la sécurité alimentaire" (LinKS) les praticiens du développement en Afrique orientale et australe ont mis au point des compétences qui leur ont permis de mieux reconnaître les connaissances, les pratiques et les compétences locales des agriculteurs. Le projet a permis d'élaborer un manuel de formation intitulé "Interactions du genre, de la biodiversité agricole et des savoirs locaux au service de la sécurité alimentaire" qui se concentre sur les liens entre les rôles et relations mutuelles des hommes et des femmes, les systèmes de savoir locaux, l'agrobiodiversité, la conservation des ressources génétiques végétales et animales et la sécurité alimentaire. Le manuel est actuellement utilisé par les ONG et les universités locales en Afrique orientale et australe.

## **C. ACCÈS AUX SERVICES DE SOUTIEN AGRICOLES**

30. La FAO continue de promouvoir l'égalité d'accès aux systèmes de soutien agricoles, notamment les marchés, le crédit, les technologies, la vulgarisation et la formation. Par exemple, avec la commercialisation croissante de la production agricole familiale, le programme de diversification des moyens d'existence et de développement des entreprises de la FAO (LDED) permet aux exploitants ruraux de répondre aux nouvelles possibilités offertes par les marchés et d'élargir leur stratégies de subsistance. De nombreuses activités du programme LDED s'efforcent de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes par une diversification des moyens d'existence. Autrefois, le développement des entreprises était réservé aux gros entrepreneurs, en mesure de soumettre des plans de gestion directement aux administrations publiques et aux banques. Le programme LDED permet maintenant aux entrepreneurs villageois et aux groupes communautaires de bénéficier d'une formation et d'un soutien pour la planification de leurs entreprises. En collaboration avec le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur la parité au Salvador, la FAO soutient le projet de formation pour adolescentes qui vise à démarginaliser ces dernières en renforçant leur accès aux systèmes de soutien agricoles.

## **D. POLITIQUES ET PLANIFICATION PRENANT EN COMPTE LA PARITÉ**

31. Pour promouvoir les activités intégrant la parité hommes-femmes, il est indispensable de garantir des politiques générales prenant en compte la parité. Tenir compte des différences entre les hommes et les femmes contribue souvent à remédier aux injustices sociales et aux disparités économiques. Pour résoudre les problèmes d'insécurité alimentaire dans la République du Botswana et en Namibie, le Programme de coopération technique de la FAO a aidé les gouvernements à formuler les plans d'action nationaux de sécurité alimentaire prenant en compte la parité hommes-femmes qui visent l'augmentation de la production vivrière et l'élimination des inégalités qui limitent l'accès des femmes aux ressources productives. L'assistance technique de la FAO a contribué à intégrer les questions de parité dans la politique agricole et les structures

décentralisées du Chili avec la création de Commissions de l'égalité des chances dans chaque province.

32. Dans le cadre du programme mis en place selon le principe d'unité d'action des Nations Unies et parrainé par le Fonds Espagne/ONU pour la réalisation des OMD, la FAO a fourni des contributions au programme du Viet Nam sur l'égalité entre hommes et femmes. En Chine, dans le cadre de la même initiative, la FAO a soutenu l'objectif global de sensibilisation visant à promouvoir l'utilisation de statistiques ventilées par sexe dans l'élaboration des politiques et des programmes.

## **V. THÈMES PRIORITAIRES**

33. Dans le cadre de l'application du Plan d'action – parité hommes-femmes et développement, la FAO continue de renforcer son travail dans les quatre domaines d'intervention prioritaires sur lesquels il met l'accent. Toutefois, lors du présent exercice biennal, la FAO a étendu ses activités pour se concentrer sur les tendances émergentes qui ont un impact grave sur la sécurité alimentaire et la pauvreté rurale et, par conséquent, sur l'OMD 1, comme indiqué ci-dessous.

### **A. MALADIES**

34. En collaboration avec les divisions techniques compétentes, la Division ESW continue de suivre l'impact du VIH/SIDA sur la sécurité alimentaire et de soutenir les initiatives des pays membres afin de prévenir l'aggravation de la pandémie et de lutter contre ses effets négatifs sur la sécurité alimentaire et la nutrition liés aux inégalités entre hommes et femmes.

35. La FAO soutient la formulation de politiques nationales prenant en compte la parité afin de réduire les risques et menaces liés à la biosécurité. Au titre du soutien aux initiatives et politiques nationales de biosécurité dans les pays confrontés à des risques élevés de foyers de maladies et de ravageurs, la FAO évalue l'ampleur et la dynamique des maladies, les problèmes de diffusion transfrontières et, séparément pour les hommes et les femmes, leur impact associé ou aggravant, sur la sécurité alimentaire, la biodiversité, les moyens d'existence et le développement rural en vue de mettre au point des interventions respectueuses de la parité.

36. Pour faire face à la crise du VIH/SIDA, qui limite la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations rurales, les gouvernements de la Tanzanie et du Zimbabwe ont élaboré avec l'aide de la FAO des stratégies agricoles tenant compte des sexospécificités.

37. Le nouveau domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire (DPAI) sur les incidences du VIH/SIDA et d'autres maladies dues à la pauvreté coordonne les produits normatifs, l'assistance technique et les avis en matière de politique aux pays dans le secteur agricole (y compris les pêches et les forêts) afin d'atténuer l'impact des maladies épidémiques et autres. Le DPAI consolide et renforce les activités interdépartementales coordonnées jusqu'à présent à travers le groupe de travail informel sur le VIH/SIDA et complète le travail de l'Organisation sur la parité hommes-femmes et la sécurité alimentaire.

38. Pour faire face aux foyers répétés de la grippe aviaire hautement pathogénique dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, qui constituent une menace importante pour l'industrie avicole et les moyens de subsistance de centaines de millions d'éleveurs démunis de la région (principalement des femmes), la FAO a joué un rôle actif dans l'élaboration d'une stratégie de lutte prenant en compte la parité.

### **B. PROGRAMMES D'URGENCE**

39. Les conflits augmentent la vulnérabilité des survivants et, la plupart du temps, les femmes et les enfants sont les plus exposés. Les activités de la Division des opérations d'urgence et du redressement (TCE) de la FAO en République démocratique du Congo (RDC) visent les enfants

et les mères sous-alimentés. La Division TCE coopère avec les ONG locales, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PAM pour fournir une assistance aux femmes dans les centres nutritionnels disséminés dans le pays afin de diversifier le régime alimentaire des enfants, et fournit à celles-ci des semences de légumes et des plants d'igname, riches en vitamine A, des animaux comme source de protéines et une formation agricole. La FAO a exécuté des projets similaires dans plusieurs pays: Afghanistan, Haïti, Indonésie, Caucase du Nord, Ouganda septentrional, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Soudan, Tadjikistan et Timor-Leste.

40. Les Divisions TCE et ESW collaborent depuis plusieurs années avec le Comité permanent interinstitutions (IASC) sur la parité hommes-femmes et l'assistance humanitaire à la préparation d'un Manuel pour l'action humanitaire intitulé "Femmes, filles, garçons et hommes: des besoins différents mais des chances égales". Elles ont aussi organisé des activités de sensibilisation sur les questions de parité hommes-femmes et créé un registre de conseillers sur les questions de parité hommes-femmes financé par le Conseil norvégien pour les réfugiés. Ces conseillers soutiennent certaines institutions des Nations Unies, les équipes humanitaires dans les pays et les réseaux spécialisés sur la parité lors des premiers stades des urgences humanitaires afin de mettre en place des mécanismes assurant la mise en place de services nécessaires pour répondre aux besoins des communautés touchées.

## **VI. PROGRAMMES DE PARTENARIAT**

41. Les partenariats et les alliances sont importants pour le travail de la FAO. Dans son Cadre stratégique 2000-2015, l'Organisation le souligne dans le contexte de sa stratégie interorganisations d'élargissement des partenariats et des alliances. Quelques exemples de partenariats axés sur les questions prenant en compte la parité sont présentés ci-après.

42. Au Mozambique, le projet dirigé par la FAO et financé par les Pays-Bas sur la formation parajuridique sur le droit foncier et les droits de propriété, prévoit un soutien juridique décentralisé et le renforcement des capacités pour promouvoir le développement durable et la bonne gouvernance au niveau local. Les activités incluent les droits fonciers des femmes en tant qu'élément important pour la formation, en mettant l'accent sur la façon dont les femmes utilisent la sécurisation des droits de propriété pour contourner les lois coutumières et la façon dont les conseillers parajuridiques aident les femmes à se servir des lois foncières pour faire valoir leurs droits. À ce jour, 115 conseillers ont été formés dans le cadre du projet. En collaboration avec le Centre pour la formation juridique et judiciaire du Ministère de la justice, la FAO a également organisé un séminaire à l'intention des juges, des procureurs, de la police, des chefs et des administrateurs de district sur le droit foncier, notamment les droits de propriété des femmes.

43. Dans divers accords de partenariats avec l'UNICEF, l'ONUDI, le PNUD et le PAM et avec le U.S. Peace Corps, la FAO a mis en place des écoles pratiques d'agriculture et de vie réservées aux jeunes (JFFLS) qui s'adressent plus particulièrement aux orphelins du VIH/SIDA et à d'autres groupes de jeunes vulnérables afin d'améliorer leurs connaissances en agriculture et leur capacité de faire face à la vie courante. Les connaissances et les compétences acquises lors des stages contribuent aussi à forger chez les filles et les garçons des valeurs positives en matière d'égalité entre les sexes et de droits humains. La FAO a créé près de 50 écoles pour les jeunes au Kenya, au Mozambique, au Malawi, en Namibie, au Swaziland, en Tanzanie et en Zambie, atteignant ainsi 1 500 jeunes. Des écoles pratiques d'agriculture et de vie réservées aux adultes (AFFLS) ont également été mises en place en Namibie, Tanzanie et Zambie en visant les ménages pauvres touchés par le VIH et le SIDA et en privilégiant les ménages dirigés par des femmes et les veuves. Ces écoles pour adultes dispensent des connaissances et des compétences à des groupes d'agriculteurs et d'agricultrices pour contribuer à accroître la production agricole, la sécurité alimentaire et les revenus des ménages et les aider à mieux comprendre comment la vulnérabilité socio-économique est source de comportements à risque.

44. Sous l'égide du projet de renforcement de la sécurité foncière des pauvres, qui fait partie de l'Accord de partenariat et de coopération (APC) entre le Gouvernement norvégien et la FAO, ESW soutient le projet visant à garantir les droits de propriété et de succession des femmes et des enfants au sein des communautés rurales touchées par le VIH et le SIDA à travers le renforcement des capacités et la démarginalisation par le droit. Au Kenya, au Malawi, en Tanzanie et en Zambie, les activités se concentrent sur: la protection des droits de propriété et de succession des femmes et des enfants à travers l'accès à des instruments de recours; le soutien des actions de sensibilisation aux questions juridiques en matière de droits de propriété et de succession des femmes et des enfants; la promotion de réformes institutionnelles pour protéger, restaurer et renforcer les droits de propriété et de succession des femmes et des orphelins dans les zones rurales.

45. Par le biais du projet Dimitra, la FAO opère une démarginalisation des femmes rurales en augmentant la visibilité de leur contribution au développement et leur accès aux informations concernant les associations qui s'occupent de sécurité alimentaire et de développement durable. Ce projet, soutenu par la Belgique et la Fondation Roi Baudouin, combine l'utilisation de moyens de communication traditionnels et des nouvelles technologies afin de promouvoir l'échange et la diffusion des informations.

46. Pour mieux répondre aux contraintes liées à l'utilisation durable des ressources aquatiques par les communautés de pêcheurs artisanaux, la FAO, en partenariat avec le Département du développement international du Royaume-Uni (DFID) et 25 participants d'Afrique de l'Ouest s'efforce d'améliorer les moyens d'existence des communautés de pêcheurs et de sensibiliser les pouvoirs publics à l'importance des questions halieutiques dans leurs politiques. Des lignes directrices sur la parité hommes-femmes au service d'une pêche responsable ont été produites et diffusées.

## **VII. OBSERVATIONS FINALES**

47. La FAO a poursuivi ses efforts d'intégration des questions de parité au titre du Plan d'action – parité hommes-femmes et développement 2002-2007. À l'instar d'autres organisations des Nations Unies, la FAO n'est pas épargnée par les difficultés liées à une intégration efficace des questions de parité. En dépit de progrès satisfaisants en matière d'intégration de ces questions dans les activités normatives et opérationnelles pendant la période visée par le rapport sur le Plan d'action – parité hommes-femmes et développement 2002-2007, elle reste confrontée à certains problèmes.

48. En raison des restrictions budgétaires, trois des cinq postes de fonctionnaires détachés dans les Bureaux régionaux (pour l'Europe, le Proche-Orient, l'Amérique latine et Caraïbes) ont été supprimés, obligeant l'Organisation à subir une baisse de sa capacité d'intégration des questions de parité dans ces trois régions. Les fonctionnaires détachés fournissent en effet un soutien stratégique qui tient compte des spécificités régionales en matière de parité hommes-femmes. Afin d'asseoir solidement l'intégration des questions de parité, la FAO doit pouvoir garantir des capacités et des ressources suffisantes à différents niveaux d'intervention.

49. Un engagement soutenu, la définition des responsabilités et des obligations redditionnelles et une action volontariste des cadres moyens et supérieurs vis-à-vis du processus d'intégration de la parité sont des éléments essentiels pour l'application efficace du Plan d'action. La Direction devrait mener le processus, veillant à ce que les divisions techniques participant activement, rendent des comptes sur la mise en œuvre du Plan d'action – parité hommes-femmes et développement et soient bien conscientes de leurs responsabilités. Le Bureau du programme, du budget et de l'évaluation (PBE) et la Division ESW devraient continuer à collaborer pour affiner les outils servant au suivi et à l'évaluation des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action – parité hommes-femmes et développement et aider les divisions techniques à suivre et évaluer leur progrès dans l'exécution des produits du Plan d'action.

50. En dépit de mécanismes tels que le Comité chargé de l'examen de programmes et de projets (PPRC) visant à garantir que les questions de parité soient prises en compte dans le processus de formulation des projets, un système de suivi permettant de veiller à l'exécution efficace des aspects liés à la parité hommes-femmes doit être mis en place. Ainsi, malgré l'importance attribuée à la parité hommes-femmes dans 71 pour cent des propositions soumises au Comité en 2006, il n'existe pas de données sur le taux d'exécution et sur l'impact effectif des aspects liés à la parité.

51. Les divisions techniques doivent prendre davantage de responsabilités et d'initiatives en veillant à ce que les capacités de leur personnel, en particulier celles des coordonnateurs pour les questions de parité hommes-femmes, soient renforcées et mises à jour pour leur permettre de contribuer à l'application du Plan d'action et d'établir les rapports correspondants. Dans la pratique, la responsabilité des questions de parité est encore souvent déchargée sur les coordonnateurs eux-mêmes ou sur la Division ESW. Il conviendrait en outre que les coordonnateurs pour les questions de parité hommes-femmes soient nommés parmi les cadres dirigeants, que les tâches prévues dans ce cadre soient incluses dans leur programme de travail ordinaire et soient décrites dans leurs attributions et qu'elles figurent par conséquent dans les évaluations de performance du personnel.

### **VIII. LE PROCHAIN PLAN D'ACTION - PARITÉ HOMMES-FEMMES ET DÉVELOPPEMENT 2008-2013**

52. Le Plan d'action – parité hommes-femmes et développement proposé pour 2008-2013 a adopté une stratégie "ciblée" d'intégration des questions de parité hommes-femmes. La stratégie du nouveau Plan d'action suppose que chaque division technique s'engage à réaliser, dans leur domaines d'activités respectifs, trois produits liés aux sexospécificités. Chaque division a élaboré des indicateurs permettant de suivre le taux de réalisation de ces produits au cours des six prochaines années. Les produits sont conçus pour répondre aux quatre objectifs de l'Organisation en matière de parité hommes-femmes et pour affronter quatre problèmes de portée mondiale revêtant une importance particulière pour les activités actuelles et futures de la FAO – les opérations urgences, les changements climatiques et les bioénergies, les maladies et la mondialisation. En réalisant leurs produits dans le domaine de la parité, les divisions techniques contribueront à la réalisation de l'ODM 1 (éradication de la pauvreté et de la faim) et de l'ODM 3 (égalité entre les hommes et les femmes) et par conséquent à la réalisation de l'ensemble des Objectifs du Millénaire pour le développement.

53. Le nouveau Plan d'action – parité hommes-femmes et développement vise la résolution de certains enjeux présents dans le précédent Plan d'action. La définition de produits ciblés en matière d'intégration de la parité facilitera le suivi et l'évaluation de l'application du Plan d'action de la part de la Division ESW/Bureau du programme, du budget et de l'évaluation (PBE) tout en accentuant les responsabilités de chaque division technique. De même, l'appropriation de ces produits au sein des divisions est garantie par le processus participatif qui a guidé leur élaboration.

54. Afin de réaliser ces objectifs sexospécifiques et de mesurer les progrès accomplis, un programme de formation complet et systématique a également été élaboré afin de renforcer les engagements vis-à-vis de l'intégration des questions de parité ainsi que les compétences pour les mener à bien. La Division ESW travaillera avec les coordonnateurs pour les questions de parité hommes-femmes et les techniciens au sein des divisions techniques en vue d'assurer cette formation.

55. La Division AFH a entrepris la rédaction d'un Plan d'action sur la parité hommes-femmes pour les ressources humaines. Le but de ce plan est de créer un cadre pouvant contribuer à l'amélioration de l'équilibre entre les hommes et les femmes au sein de la force de travail de la FAO. Le plan inclura les objectifs chiffrés devant être atteints par les différentes entités ainsi que

des mesures à prendre dans les prochaines années afin de parvenir effectivement à une représentation plus équilibrée des deux sexes au sein du personnel de l'Organisation.

## **IX. RECOMMANDATIONS**

56. Le présent document est le dernier rapport intérimaire sur le Plan d'action – parité hommes-femmes et développement 2002-2007. La FAO a progressé dans l'application du Plan d'action – dans ses arrangements institutionnels, ses activités normatives et son assistance aux États Membres, en particulier en ce qui concerne l'objectif global d'intégration des questions de parité hommes-femmes dans le programme de travail de l'Organisation en le liant à la réalisation des OMD. Toutefois, il faut encore œuvrer pour que les divers besoins et droits des femmes et des hommes des zones rurales soient intégrés de manière délibérée et cohérente, et avec des ressources adéquates, à toutes les activités normatives et de terrain de la FAO et plus particulièrement au niveau des politiques et des avis ciblés fournis aux pays membres.

57. Les produits et les indicateurs de progrès du nouveau Plan d'action ont été mis au point pendant l'exercice biennal 2006-2007 à travers un processus de consultation minutieux et prolongé auquel ont participé tous les coordonnateurs pour les questions de parité hommes-femmes et leurs unités techniques respectives. Ils sont soumis, avec le rapport intérimaire sur le Plan d'action – parité hommes-femmes et développement 2002-2007 à la trente-quatrième session de la Conférence de la FAO. À partir de janvier 2008, sous réserve de l'aval de la Conférence, le Plan d'action – parité hommes-femmes et développement 2002-2007 sera remplacé par le Plan d'action – parité hommes-femmes et développement 2008-2013. Il recommandé à la Conférence d'approuver ce quatrième Plan d'action – parité hommes-femmes et développement (pour la période 2008 – 2013), dont les éléments fondamentaux sont indiqués dans le document C 2007/19.